

Cher(e)s Collègues,

Vous trouverez ci-dessous le déroulé du Comité Régional d'Entreprise de Bretagne du 22 mars 2017, sans les commentaires ni les interprétations des Organisations Syndicales.

Bonne lecture.

Fonctionnement du CRE

- Approbation PV octobre 2016
 - Election du président de la com éco (suite au départ en retraite d'Hervé Rémy) : élection de Dominique Noël
 - Com éco : compte rendu de la com de février en cours de rédaction
 - Emploi formation : compte-rendu en cours
 - Egalité : réunion demain à Langueux
 - ASC ; prochaine le 30 mai. Inscriptions lancées pour le weekend de Lisbonne. 41 places réservées dans la matinée du 9 mars. Majoritaires : tranches 2 & 3. Accompagnateurs : Nathalie et Thierry. Point fait sur les comptes. Camping N1 : demande de rallonge budgétaire de 2000 €.
 - Com contrôle des comptes : comptes validés. Il faudra néanmoins refaire une formation des trésoriers.
- Clôture dans les temps.
- Conditions de travail : compte-rendu en cours
 - 1% logement : pas de dates

Information consultation sur le projet de mise à la retraite du médecin du travail

Consultation du CRE sur le départ à la retraite à l'initiative de l'Afpa du médecin du travail de Quimper et Lorient (75 ans). Avis favorable.

Information consultation sur les fermetures d'établissements pour la période estivale 2018

Proposition Direction : fermeture du 6 août au 20 août 2018 inclus confirmée, mais elle s'engage à ce que chaque salarié puisse accoler 1 ou 2 semaines à cette période de fermeture (en amont ou en aval). Rappel : l'Afpa demande à ses salariés de poser 4 semaines de congés (consécutives ou non) pendant la période haute, c'est-à-dire du 1er mai au 31 octobre.

OJ : partisan d'un point d'étape sur le sujet des congés en mars, repérage des situations qui poseraient problème.

OL : Il n'est que normal que les DP saisissent la direction sur les cas de demandes de congés qui posent problème pour que cette dernière expose les situations.

Etat des lieux des RH en Bretagne, commentaires de OJ des tableaux reçus par les membres du CRE.

Infos du président

1ère information : Venue de Pascale Dartois :

Echanges avec équipe régionale des directeurs : Présentation des centres en particulier des éléments qui changent de l'ordinaire.

Pour Madame Dartois, la Bretagne ne pose pas de problèmes majeurs par rapport aux marchés même si résultats éco mauvais. En terme de perspectives, on n'est pas du tout dans la même situation que des régions comme PACA, Auvergne Rhône-Alpes ou Pays-de-la Loire. La Bretagne a une perspective par la reconduction des marchés PBF jusque fin 2019.

Pascale Dartois (DG) veut une inversion de paradigme : le région prime sur le national. Elaboration d'un plan stratégique régional puis consolidation au niveau national. "On part du terrain". Elle a également une volonté forte d'aller vers l'extérieur de l'Afpa : par exemple elle a rencontré un certain nombre d'OPCA.

Elle a présenté un nouveau mode de pilotage : Une réunion mensuelle pilotée par la direction financière (avec Direction financière, DRH et SMG), donc vision strictement financière : savoir où on en est sur le CA, les dépenses de personnel et les frais de fonctionnement par rapport au budget. "Reporting" des conclusions de cette réunion mensuelle à la DG pour base de discussion en bi-latérale (DG/DR) lors de la visite en région tous les 3 mois.

La Convention d'objectif et de performance n'est pas encore finalisée.

Rencontre de Pascale Dartois avec Georgette Bréard (vice-présidente de la Région Bretagne et administratrice de l'Afpa) sans OL (question de posture) : la DG de l'Afpa rencontre une administratrice de l'Afpa (Georgette Bréard est l'une des 4 représentantes des régions au conseil d'administration de l'Afpa), d'où débat non concentré sur la Bretagne seulement. GB a évoqué le fait qu'il y avait un certain nombre d'interrogations sur l'Afpa au sein de l'ARF (Association des régions de France).

Quelques éléments à retenir : Le conseil régional nous aime bien mais "qu'est-ce qu'on les fait ch...!" car l'Afpa en Bretagne obtient beaucoup de choses parce qu'elle fait du "lobbing". C'est bien la demande d'OL, et cela commence à payer ; Précaution à avoir : informer voire sur informer G. Bréard (sur nos rencontres politiques, nos projets...) pour ne pas créer du trouble ou de l'ambiguïté.

Sentiment de P. Dartois : L'ambiance est saine, mais...

Nous aurons une ré-évaluation des prix lors de la reconduction mais on ne sera pas "ébouriffés" ; environ 0.4% (sur 10 millions d'euro, donc "je prends").

L'après-midi, Pascale Dartois a visité Rennes :

- Section NTC/Commercial Métis : système plutôt de bon aloi, mais un peu complexe pour les formateurs. Stagiaires plutôt partants : un groupe de 4, comme s'ils étaient à distance, et 8 en présentiel. Les stagiaires arrivent à suivre leur parcours et accéder aux ressources, mais ces dernières doivent s'enrichir.

Actuellement 83 formations dans Métis (essentiellement dans le tertiaire).

- Cuisine : Impressionnée par le plateau. Technologie numérique de la traçabilité (via codes-barres). Seront mis en place des écrans tactiles pour regarder directement les ressources du poste de travail.

- On lui a parlé d'autres dispositions particulières à la Bretagne, en particulier notre volonté d'être un acteur important de la "croissance bleue". Elle a un rendez-vous national important sur ce sujet, rendez-vous auquel participera Fabrice Parat.

- Fibre optique : volonté de déployer l'offre bretonne pour que l'Afpa présente une offre cohérente en terme de contenu et de prix sur tout le territoire national (démarche actuelle des autres régions "un peu artisanale" ; en Bretagne nous travaillons sur la fibre depuis 2 ans, les autres démarrent).

Question du secrétaire du CRE : avez-vous montré autres choses que ce qui va bien afin de faire prendre conscience aussi des difficultés des centres ?

Réponse d'OL : j'ai clairement dit que je prendrai la décision de retrait si alerte des centres (exemple passage de la tempête Zeus à Brest). J'ai évoqué qu'on ne peut plus travailler à la petite semaine, mais travailler par priorité (et non plus celui qui crie le plus fort est servi le premier).

Secrétaire : hormis les problèmes de sécurité, on aurait aimé aussi qu'elle rencontre les formateurs pour qu'ils puissent exprimer leurs difficultés quotidiennes (multi-groupes, charges de travail, etc.).

OL : je l'aurais fait si son emploi du temps avait pu le permettre. Mais vous le faites tellement bien (sous-entendu, les syndicats) ! Mais, chose importante : engagement de la direction générale de se déplacer en région.

Deuxième information :

Après les 2 expérimentation du programme "mieux travailler ensemble" (équipes d'entretien et assistantes de formation), restitution le 7 avril. Retours positifs, prise de conscience, expression libre. Reconduction sans doute vers le corpus des formateurs réunis pas thèmes.

Troisième information :

Nous avons répondu à un appel d'offre Agefiph concernant l'accompagnement des organismes de formation pour l'accueil des travailleurs handicapés : nous n'avons pas été retenus. Nous avons pourtant obtenus de bonnes notes (meilleure note sur les prix, appréciations subjectives sur l'appui, pas les meilleurs sur le handicap). "Mon sentiment est qu'on ne voulait pas de nous."

Quatrième information :

Je fais engager dès demain, lors du CODIR régional, la réflexion sur le plan stratégique régional (je n'attends pas les orientations nationales, séminaire 13 et 14 avril) :

- Relais de croissances de l'Afpa en Bretagne (quand fin plan 500 000, il faudra trouver d'autres leviers)

- o Présentation du plan d'action commerciale (Luc Boutin)

- o Présentation du plan de services public (Stéphanie Gicquel-Bui)

- Empreinte territoriale de l'Afpa en Bretagne :

- o Cartographie de l'offre

- o Déploiement de Métis

- o Coordination avec schémas immobilier de l'Afpa : Depuis Epic, l'Afpa Bretagne est en pleine propriété des de 9 sites.
- Posture institutionnelle de l'Afpa en Bretagne :
- o Quels sont les espaces, instances où doit être présente l'Afpa
- Gestion dynamique des ressources humaines (pas seulement gestion comptable des RH) :
- o Vers un nouveau contrat social dans un environnement contraint
- o De la préhension des RPS à la "flexi-mobilité".

Pour les CDI I, nous ne sommes pas l'employeur qui peut demander une mobilité nationale, c'est la demande de la boîte d'Intérim. Pour les CDI-I bretons, nous n'avons absolument pas évoqué le sujet de la mobilité nationale avec l'entreprise d'intérim. Ceci dit, nos contrats à nous impose une mobilité nationale (permanente ou provisoire). "je plaide pour une reconnaissance financière (prime)".

- Nouveau contrat social dans un environnement contraint
- Rentabilité des centres et des dispositifs :
- o De l'analyse des résultats à l'action pour une meilleure performance économique ("je ne vous cache pas que j'ai clairement évoqué devant Pascale Dartois et les directeurs que je ne sais pas, pour la première fois, comment revenir à l'équilibre économique dans la région").

Modification des procédures d'achats induites par le passage de l'Epic (Monika Boussidan)

Grands principes engagés dès le premier euro dépensé.

Tous les contrats engagés avant l'Epic sont reconduits pour 4 ans.

Les marchés publics sont allotis, soit techniquement, soit géographiquement. Plusieurs formes de contrats : marchés ordinaires, accords-cadres dont les termes sont fixés et accords cadre dont les termes ne sont pas fixés. Présentation du support donné aux membres du CRE (NDLR : me consulter si vous souhaitez le voir).

Ce qu'il faut retenir, c'est que pour les marchés de services et fournitures supérieurs à 209 000 €, c'est le code complet des marchés publics qui s'applique. Idem pour les marchés de travaux au-dessus de 5 225 000 €. En dessous de ces seuils, ce sont des procédures adaptées.

Seuils : 2000, 25000, 200000, 209000 €. Evaluation montants complexe car elle concerne à la fois la récurrence des besoins, la période et la nature du contrat. La DNA va analyser, suite aux remontées des régions, s'il convient de négocier parfois des contrats nationaux. Exemple de complexité : si on fait venir un acteur pour ADVF une fois dans l'année : marché inférieur à 2000 €. Si cette personne vient plusieurs fois : Marché supérieur à 2000 € --> Appel d'offre (critères à fixer en amont qui devront être extrêmement précis).

Le plus simple, cible visée, sera donc d'utiliser le plus possible SIHA, manière la plus fluide. 20% des achats hors SIHA, il faut diminuer ce taux.

Complicé également la sous-traitance formation : on va essayer de passer le plus de contrats annuels à bons de commande.

Constat de MB : traitement à réaliser par l'acheteur territorial beaucoup trop important, sachant que la région Bretagne est la 2ème région en terme de demandes d'achats. Travail engagé sur les pratiques : le LA se met au

service des formateurs, travaille avec eux sur leur historique d'achat depuis 2 ans, sur ce qui existe dans le catalogue d'achat, les cadencements des commandes sur une année. Plus il y aura d'appro, moins l'acheteur territorial aura de demandes d'achat. Les historiques montrent une consommation relativement stable sur plusieurs années. Pour les cadencements de commandes, on s'appuie sur les formations structurelles. On n'interdit pas les commandes liées à des évènements plus conjoncturels.

Information économiques, résultats 2016

- Progression de 11% du CA sur la région, principalement CRB, Pôle Emploi et CIF. Il n'y a pas eu la rupture d'activité liée au renouvellement des marchés comme en 2015 et le plan 500 000. Incidence sur les CIF car nous pouvons afficher une offre permettant le montage de dossiers (corrélation entre programmation stable et proposition parcours CIF).
- Amélioration du résultat brut d'exploitation de 5 points mais insuffisante. Précision : la dérive des charges ne vient pas de la DR, car charges stables voire en légère diminution.

MAIS :

- simultanément, on observe une augmentation des charges de 6%, essentiellement sur la masse salariale (intérimaires et itinérants)
- Augmentation des frais de fonctionnement de 13% (matière d'œuvre, petit outillage, sous-traitance formation, locations locaux, chauffage, etc.)

2015 : 38 Millions de chiffre d'affaires, résultat net de -12 millions d'euros

2016 : 43 Millions de chiffre d'affaires, résultat net autour de -8 millions d'euros

Résultats des centres très disparates. 4 d'entre eux ont un ration EBE/CA inférieur à celui de 2015 : "c'est préoccupant car 2015 (année noire) et malgré cela on accentue en 2016". Saint-Brieuc passe d'un EBE de 14 à 11%; Loudéac de 15,5 à 10.8% ; Brest de 6.1 à 5.9 ; Saint-Malo de 8.5 à 6.8. Question : pourquoi ?

On a des centres avec un EBE supérieur à 20% (Morlaix) et d'autres avec un EBE à peine supérieur à 5%, soit 15 points d'écart. Pour revenir à l'équilibre en terme de résultat net, il faudrait que tous les centres aient un EBE supérieur à 25%.

Ne pas culpabiliser les formateurs sur les commandes : ce qui s'est produit, c'est que des commandes ont été passées pour assurer les formations qui sont montées en puissance au cours du dernier trimestre, dont une partie sera consommée en 2017.

Dans les comptes, il manque les amortissements et les charges de structure (non arrêtées à ce jour). Cela va encore augmenter le déficit. Il faut impérativement augmenter le prix de vente. On est contingenté sur le marché du conseil régional et donc il faut faire d'autres choix : il faut qu'on soit à 100% de saturation, augmenter les CIF,

Activité 2017 : L'impact des PAE (non payées) : 15% en janvier, 19% en février, du coup le prix moyen de vente du CRB baisse à 8,50 en février (8,8 en janvier). En nombre d'HTS, on est à 112000 heures de plus que l'année dernière à la même époque. On continue à avoir les effets du plan 500 000. Mais, à partir du mois de juin, on va

commencer à voir une baisse d'activité. 1 million d'euros de + en février 2017 par rapport à l'année dernière. 18% de stagiaires en plus en mars par rapport à l'année dernière. On aura à peu près un premier trimestre supérieur à 20%, avec un niveau de dépense probablement inférieur.

Plateforme Métis

Report le mois prochain.

9ème information sur le projet de transformation juridique, économique et organisationnelle de l'Afpa

Les transferts sur les 2 filiales se fera en juin. L'ICCHSCT donnera son avis les 23 mars. Le CCE rendra son avis le 30 mars. Jusqu'à la mi-avril, la direction législation financière de Bercy devrait se prononcer sur la demande d'exonération de TVA sur le groupement de moyens et l'agrément de l'EPIC en matière de non assujettissement à la TVA. Le sujet est la demande d'exonération de TVA sur les échanges entre les filiales. Les filiales ne peuvent pas fonctionner avec l'Epic tant que cela n'est pas tranché par Bercy.

Les activités d'hébergement et de restauration sont gérées par l'EPIC.

Il y aura 4 contrats de services entre l'EPIC et les filiales :

- Service global de formation porté par l'EPIC, l'Epic porte l'intégralité des moyens liés à l'activité de formation, transfert des charges (facturation) vers les filiales en fonction des commandes réalisées.
- Missions nationales : charges affectée sur GTA en fonction du code projet (études, etc.)
- Fonctions support : maintenance des équipement, nettoyage, etc. répartis en fonction de l'activité des filiales
- Occupation des locaux : Epic en a la propriété mais répartit les coûts aux filiales en fonction des volumes d'activité des filiales

Responsabilités et délégations entre EPIC et Filiales : travail sur les premières ébauches des règles de gestion interne (programmation, adv, etc.). Ce qui est important c'est que l'ossature est direction générale, direction régionale, direction de centres (groupe Afpa et non "tiraillement" entre les filiales). L'associée unique des 2 filiales est la directrice générale de l'Afpa, elle a donc en responsabilité les 2 directeurs des filiales.

On retrouvera bien des salariés du groupe Afpa, salariés de chacune des filiales.

Tout ce qui relève de la relation stagiaire est de la responsabilité du directeur de centre : le centre est l'opérateur de production qui fait "pour le compte des filiales".

En consultant le lien vidéo suivant, vous comprendrez les bases de notre positionnement : Indépendant.

<https://www.youtube.com/watch?v=xjUVn2opWPU>

Bien à vous

Nicole HUBERT – Déléguée Syndicale Conventionnelle Régionale

SNPEA (Syndicat National des Personnels des Etablissements Afpa)

Si vous ne souhaitez plus recevoir d'informations de notre part, cliquez [ici](#)